

Certifié conforme à l'original



AAM - AGENCE ANNE MALLEVILLE
Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 19 Rue Jean Mascré 92330 Sceaux

Délibération des associés du 1^{ER} Janvier 2026
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 1^{er} janvier 2026, l'associée unique de la société **AAM – AGENCE ANNE MALLEVILLE** s'est réunie en assemblée générale ordinaire.
est présente :

SAMOLANY Anne Propriétaire de **100 parts,**

soit un total de **100 parts** présentes sur un total de **100 parts** formant le capital total.

I – Nomination du gérant

La soussignée nomme en qualité de gérante de la société : Madame **SAMOLANY Anne épouse MALLEVILLE** demeurant au 19 Rue Jean Mascré 92330 Sceaux, Née le 12/05/1978 à Clamart (92), de nationalité Française, mariée, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du gérant

La gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

III – Rémunération du gérant

La rémunération de la gérante sera fixée ultérieurement.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

L'assemblée approuve ce projet à l'unanimité.

L'assemblée confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal au fin d'accomplir toute formalité de dépôt de publicité et autre qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

SAMOLANY Anne

